

Le messager

## COMMUNE DE VILLY-LE-BOUVERET

Ouverture d'enquête publique  
Projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)  
et du zonage d'assainissement des eaux usées

Par arrêté n°06-2019, du 03/05/2019, M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal et du zonage d'assainissement des eaux usées.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné M. FAVRE Guy en qualité de commissaire enquêteur (Décision n°E19000086/38). L'enquête se déroulera à la mairie de Villy-le-Bouveret du 23/05/2019 au 24/06/2019 inclus,

aux jours et heures habituels d'ouverture et le samedi 15 juin 2019 de 9 heures à 12 heures pour une durée de 33 jours.

Le dossier d'élaboration du PLU et le dossier du zonage d'assainissement des eaux usées et ainsi que les pièces qui les accompagnent, sur support papier, et un registre d'enquête pour chaque procédure, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés au siège de la mairie de VILLY LE BOUVERET pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 23/05/2019 au 24/06/2019 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

- Lundi 27 mai 2019 de 14h00 à 17h00
- Lundi 3 juin 2019 de 14h00 à 17h00
- Samedi 15 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 20 juin 2019 de 15h00 à 18h30
- Lundi 24 juin 2019 de 14h00 à 17h00

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Villy-le-Bouveret, Place Villy-Gutenberg, 74350 VILLY-LE-BOUVERET du 23/05/2019 au 24/06/2019 inclus.

Cet avis est affiché sur les panneaux d'affichage de la commune de Villy-le-Bouveret et peut être consulté sur le site internet de la commune [www.villy-le-bouveret.fr](http://www.villy-le-bouveret.fr)

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et le zonage assainissement ne font pas l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier d'enquête.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet suivant [www.villy-le-bouveret.fr](http://www.villy-le-bouveret.fr) et sur lequel vous pouvez déposer vos observations du 23/05/2019 au 24/06/2019 inclus aux adresses suivantes : [plu.enquetepublique@villy-le-bouveret.fr](mailto:plu.enquetepublique@villy-le-bouveret.fr) et [enquetepublique.eauxusees@villy-le-bouveret.fr](mailto:enquetepublique.eauxusees@villy-le-bouveret.fr)

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique dans un lieu ouvert au public à la mairie le jeudi 13 juin de 14h00 à 18h00 et le lundi 17 juin de 13h30 à 17h00.

Au terme de l'enquête, l'approbation de l'élaboration du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire, Jean-Marc BOUCHET.  
1469184300

COMMUNE DE  
VILLY-LE-BOUVERETOuverture d'enquête publique  
Projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)  
et du zonage d'assainissement des eaux usées

Par arrêté n°06-2019, du 03/05/2019, M. Jean-Marc BOUCHET, maire de Villy-le-Bouveret a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal et du zonage d'assainissement des eaux usées.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné M. FAVRE Guy en qualité de commissaire enquêteur (Décision n° E19000086/38).

L'enquête se déroulera à la mairie de Villy-le-Bouveret du 23/05/2019 au 24/06/2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture et le samedi 15 juin 2019 de 9 heures à 12 heures pour une durée de 33 jours.

Le dossier d'élaboration du PLU et le dossier du zonage d'assainissement des eaux usées et ainsi que les pièces qui les accompagnent, sur support papier, et un registre d'enquête pour chaque procédure, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés au siège de la mairie de VILLY LE BOUVERET pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 23/05/2019 au 24/06/2019 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

- Lundi 27 mai 2019 de 14h00 à 17h00
- Lundi 3 juin 2019 de 14h00 à 17h00
- Samedi 15 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 20 juin 2019 de 15h00 à 18h30
- Lundi 24 juin 2019 de 14h00 à 17h00

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de Villy-le-Bouveret, Place Villy-Gutenberg, 74350 VILLY-LE-BOUVERET du 23/05/2019 au 24/06/2019 inclus.

Cet avis est affiché sur les panneaux d'affichage de la commune de Villy-le-Bouveret et peut être consulté sur le site internet de la commune [www.villy-le-bouveret.fr](http://www.villy-le-bouveret.fr).

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et le zonage assainissement ne font pas l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier d'enquête.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet suivant [www.villy-le-bouveret.fr](http://www.villy-le-bouveret.fr) et sur lequel vous pouvez déposer vos observations du 23/05/2019 au 24/06/2019 inclus aux adresses suivantes : [plu.enquetepublique@villy-le-bouveret.fr](mailto:plu.enquetepublique@villy-le-bouveret.fr) et [enquetepublique.eauxusees@villy-le-bouveret.fr](mailto:enquetepublique.eauxusees@villy-le-bouveret.fr)

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique dans un lieu ouvert au public à la mairie le jeudi 13 juin de 14h00 à 18h00 et le lundi 17 juin de 13h30 à 17h00.

Au terme de l'enquête, l'approbation de l'élaboration du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire, Jean-Marc BOUCHET

Le Commissaire Enquêteur  
G. FAVRE

Le Maire  
Jean-Marc BOUCHET